Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
16 octobre 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442128389-20261015-D0035660-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003566

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Délibération n° 14	RENOUVELLEMENT DE COMPOSANT - CLOTURE FICHE FINANCIERE

L'An deux mille vingt six, le quinze octobre, à 14 heures, s'est réuni Le Bureau, en salle du Côté jardin, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN.

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, M. Christophe COTTA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

POUVOIRS :

M. Jean-Michel CRAND donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle.
Monsieur Olivier CORALLO, chargé de projets transversaux.

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, Silène a réalisé des travaux de renouvellement de composants classés dans la catégorie réhabilitation, qui concernaient :

- Les travaux sur le reseau AEP à Kerlédé – 0036RZ
- Le Ravalement et l'étanchéité à Mansard – 0073R2
- Le remplacement partiel de composants de l'ascenseur à Suzanne Lenglen – 0112R1
- Des travaux à la suite du sinistre sur les Villas de Plaisance – 0264R1

Afin de procéder à la clôture financière des FSFC , il en est présenté le bilan définitif :

N° de programme	Libellé du programme	Mise en service	Prévisionnel actualisé	Dépenses comptabilisées	Emprunts contractés et encaissés	Subventions notifiées et encaissées / Indemnités d'assurances	Fonds Propres affectés
0036RZ	MEP - KERLEDE - RESEAU AEP	30/03/2025	26 942	26 942	0	0	26 942
0073R2	MEP - MANSARD - RAVAL/ETANCHEITE	25/07/2025	316 484	316 484	0	0	316 484
0112R1	STEP 2025 - SUZANNE LENGLEN ASCENSEURS LOT 2	20/03/2025	20 092	20 092	0	0	20 092
0264R1	ASSURANCE - LES VILLAS DE PLAISANCE-SINISTRE	16/01/2025	140 802	140 802	0	140 802	0
			504 320	**504 320**	**0**	**140 802**	**363 518**

Il est demandé aux administrateurs de bien vouloir émettre un avis favorable à ces clôtures financières ainsi présentées et d'autoriser la Directrice Générale à affecter un montant de 363 518 € provenant des fonds propres de l'O.P.H. Silène, ce qui se traduira par l'écriture suivante :

- Au débit du compte « report à nouveau » pour 363 518 €,
- Par le crédit du compte «1067 Excédent d'exploitation ».

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON